

Médecine

Don d'organes : campagne de légitimation dans les établissements maronites

Nada MERHI

C'est une nouvelle étape qui débute dans la sensibilisation au don d'organes au Liban. Hier, le Comité national pour le don et la greffe des organes et des tissus (NOD Liban) et la Commission épiscopale pour la pastorale des services de la santé (APECL) au patriarcat maronite ont signé un accord de coopération visant à légitimer le don d'organes dans les institutions et les établissements hospitaliers qui relèvent du patriarcat.

L'accord a été signé par le président de l'APECL, Mgr Maroun Ammar, et le secrétaire général de NOD Liban, le Dr Antoine Stephan, représentant également le ministre de la Santé, au cours d'une

conférence de presse organisée hier au Centre catholique de l'information, à Jal el-Dib.

Dans le cadre de cet accord, « une commission mixte » formée de membres de l'APECL et de NOD Liban doit être formée, avec pour mission celle de « développer des programmes de sensibilisation sur les plans national et religieux », explique à *L'Orient-Le Jour* le père Edgar Haïby, secrétaire général de l'APECL et directeur de l'Institut supérieur des sciences religieuses de la faculté des sciences religieuses de l'Université Saint-Joseph (USJ). Cette commission aura aussi pour tâche de « former des personnes qui soient présentes dans les évêchés, les paroisses et les hôpitaux chrétiens pour accompagner

les familles de potentiels donateurs à prendre leur décision à la lumière des enseignements de l'Église », poursuit-il. Des brochures communes à NOD et à l'APECL seront préparées à cet effet.

« Il s'agit d'un programme global qui a pour grande thématique celle de répandre la culture de la solidarité », insiste le père Haïby, affirmant que « le christianisme ne s'oppose pas au don d'organes ». « Or d'aucuns prennent pour prétexte la religion pour expliquer un tel refus », indique-t-il.

« La responsabilité religieuse »

NOD Liban espère que cette coopération « servira d'exemple à toutes les autres organisations religieuses ou civiles », comme le confie le Dr Stephan. Il insiste sur la nécessité « d'un système unique dans le pays, auquel nous devrions tous participer pour en assurer le succès ». « Je ne crois pas que la religion s'oppose au don d'organes, ajoute-t-il lui aussi. Je pense plutôt que les gens interprètent mal les préceptes religieux. Dans l'Église catholique, la position de plusieurs papes est claire à ce sujet. Chez les grecs-orthodoxes, le métropolite de Beyrouth l'était également. L'Iran, un pays à majorité chiite, a un taux de don d'organes qui est sensiblement plus élevé que le nôtre. Idem pour l'Arabie saoudite, le Koweït et la Tur-

quie dans ce domaine. Il n'y a donc aucune raison qui empêcherait un tel progrès chez nous aussi. »

NOD Liban espère que cet accord fasse effet boule de neige et que de similaires ententes soient signées avec les représentants de toutes les autres confessions et orientations même civiles, pour promouvoir l'idée du don d'organes chez l'ensemble de la population. « Un progrès significatif est noté dans ce domaine. Il n'y a aucune raison pour que le travail s'arrête », conclut-il.

La rencontre d'hier a également été une occasion pour annoncer la deuxième édition du congrès sur le don d'organes et les religions organisé par l'Institut supérieur des sciences religieuses de la faculté des sciences religieuses de l'USJ, l'APECL et NOD Liban. Placé sous le thème « Le don d'organes et la responsabilité religieuse », le congrès se tiendra demain et samedi à la faculté des sciences humaines de l'USJ, à la rue de Damas. Ce congrès, affirme Farida Younane, coordinatrice nationale au NOD Liban, est d'autant plus important que « nous continuons à rencontrer plusieurs problèmes dans l'application du système, les familles voulant enterrer rapidement leur mort ». « Il est important pour nous de tirer au clair une fois pour toutes cette question, poursuit-elle. Il faut savoir si cette hâte d'enterrer le mort relève

des préceptes religieux ou des traditions. Cela nous permettra de réfléchir aux moyens de résoudre ce problème. »

Ce congrès est également une occasion pour tirer au clair la position des différentes communautés concernant la mort cérébrale et le don d'organes, mais aussi de rappeler qu'il s'agit d'un « acte gratuit », « sinon nous ouvrirons la voie à une pratique contre laquelle nous luttons, à savoir le trafic d'organes », insiste Mme Younane.



Mgr Maroun Ammar et le Dr Antoine Stephan signant l'accord de coopération entre l'APECL et NOD Liban.